

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 :

- Règlement 830 décrétant un emprunt et des dépenses pour la construction d'un garage municipal
 - Règlement ayant comme objet un emprunt et une dépense de 8 198 000 \$ pour la construction d'un garage municipal
 - L'emprunt est sur une période de trente (30) ans.

Le règlement 830 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 août 2023.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 830 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 17 AOÛT 2023.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière